

Le Code criminel

société. Cela s'explique aussi par l'influence des media sur la société, lesquels reflètent cette tolérance qui à son tour se traduit par l'incidence de ce crime qui reste caché.

Voilà qui nous amène à nous pencher sur une autre facette intéressante de l'évolution de notre société, soit la disparition de la grande famille traditionnelle dont un député de Vancouver a parlé hier et dont j'avais parlé moi-même dans un discours sur le bill portant sur les droits des enfants que j'ai présenté en mai dernier. La famille au sens large ne fait plus partie de notre société urbanisée. Le rôle titulaire que jouait la famille élargie a disparu. L'enfant est l'une des victimes innocentes, la première, de l'absence de protection autrefois offerte par la famille. Comme la plupart d'entre vous, j'ai grandi au sein d'une famille où l'on pouvait s'adresser aux grands-parents, aux oncles et aux tantes, ou encore au prêtre, au ministre du culte ou au rabbin du quartier. D'ailleurs le propriétaire du magasin du coin était souvent un ami proche de la famille et les enfants pouvaient trouver de l'aide auprès de lui.

M. Douglas (Bruce-Grey): Ainsi qu'auprès du gendarme.

M. McGrath: Ainsi que le gendarme comme le signale mon collègue. Dans notre société en pleine évolution on ne rencontre plus ces agents de police amicaux et familiers qui patrouillaient à pied nos rues. Il ont changé de rôles. Ils sont désormais confortablement assis dans une voiture de patrouille ultra moderne équipée d'un radio-téléphone. Je pense que c'est regrettable car cet agent connaissait bien la population du quartier et jouait un rôle important dans la protection des enfants. Ce policier-là connaissait tous les individus notoires et il pouvait les identifier et protéger les enfants. Je remercie mon collègue de me l'avoir rappelé. N'empêche que ce genre de gendarme n'existe plus monsieur l'Orateur et que nous n'avons rien trouvé depuis pour les remplacer. Nous avons ainsi laissé nos enfants exposés et sans aucun endroit où trouver refuge. Dans bien des cas, les deux parents travaillent si bien que les enfants ne peuvent compter sur eux. Il est souvent six ou sept heures du soir quand la famille est enfin réunie pour le seul repas de la journée pris en commun.

Il y aussi le cas des familles monoparentales dont le parent est soit le père soit la mère. Dans la plupart des cas c'est la mère qui doit quitter la maison et ses enfants pour aller travailler, les laissant ainsi encore une fois exposés. Il y a naturellement le cas des enfants placés dans des familles d'accueil ou chez des gardiens que j'appellerai tuteurs—en d'autres termes des enfants placés sous la protection de l'État dans des circonstances variées.

Nous avons perdu de vue le fait que lorsque s'est effectuée cette évolution de la société, toute la protection fournie par la famille où se trouvaient réunies les trois générations a disparu du même coup et nous n'y avons rien substitué. C'est ainsi que nous assistons à une augmentation du nombre des actes criminels perpétrés contre des enfants.

Je trouve tout à fait alarmant le taux de suicides chez les enfants monsieur l'Orateur. Je suis sûr que les députés seront surpris d'apprendre qu'entre 10 et 15 p. 100 de tous les

[M. McGrath.]

suicides enregistrés au Canada sont le fait de mineurs. Les députés seraient bien surpris d'apprendre combien d'enfants se suicident, des enfants qui sont perdus, qui ne savent où aller. Je pense d'ailleurs que si certains enfants se font molester, s'ils sont victimes de sévices, c'est à cause de cette évolution. Autrefois, avant que le Canada ne s'urbanise, les enfants étaient protégés par leurs grands-parents, par leurs oncles et leurs tantes, par le commerçant du coin et le policier du quartier, mais cette époque est révolue.

Il faut prendre des mesures pour protéger les enfants; nous pourrions peut-être aborder le problème lors des réunions du comité des droits de l'enfant. Si la Chambre est d'accord sur le fond du bill, nous pourrions peut-être aborder le problème dans le cadre de l'étude des droits de l'enfant.

J'ai l'impression d'être millionnaire, monsieur l'Orateur. Je n'ai aucun autre revenu que ce que les contribuables canadiens me donnent, mais le bon Dieu m'a gratifié de six enfants. Je suis riche—mes enfants sont mon refuge, mon oasis. Ils me donnent autant, et même davantage que je ne leur donne. Je sais ce qu'ils représentent à mes yeux. Je sais ce que je ressentirais s'il devait arriver malheur à l'un d'entre eux. Moi-même, monsieur l'Orateur, j'ai été élevé dans une famille de 15 enfants; il y en avait 14 qui étaient beaux!

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Dans la région où nous avons été élevés, nous étions protégés par la famille au sens large. A cette époque, les enfants avaient de l'importance; on entendait rarement parler de sévices ou de mauvais traitements à leur endroit. Tout enfant maltraité pouvait aller se plaindre auprès de son grand-père ou du curé de la paroisse.

● (1602)

L'agression sexuelle à l'égard des mineurs ne date pas d'aujourd'hui; c'est un phénomène vieux comme le monde, mais qui a tendance à augmenter. Cela s'explique sans doute par la trop grande libéralité de notre société et par le fait que les media montrent bien cette libéralité à l'égard des enfants et incite donc à perpétrer de tels actes.

Je trouve qu'il est tout à fait opportun et judicieux que la Chambre étudie cette question. Je félicite le député d'avoir proposé ce bill et je recommande à la Chambre de l'adopter.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, le député de York-Sud (M^{me} Appolloni) nous a saisis aujourd'hui d'une question très importante. C'est une question à laquelle ceux d'entre nous qui faisaient partie du sous-comité des pénitenciers ont dû réfléchir quelque peu il y a un an, même si nous n'avons jamais eu directement affaire à ce problème. Nous nous occupions alors du régime pénitencier. Il nous fallait accepter le processus du jugement comme tel, afin de limiter suffisamment notre tâche pour qu'il nous soit possible de l'accomplir. Nous n'avons traité uniquement que des aspects pénitenciers de la question. Cette expérience m'a bien fait comprendre à quel point cette question est au centre des nombreux problèmes que suscite aujourd'hui le régime judiciaire au criminel.